

1517 (4 JUILLET).

Ordre d'ouvrir les boîtes de la monn^e de Dijon, apportées dès le 20 juillet 1515, lesquelles avoient esté différées à ouvrir pour ce que Robert le Normant, m^e part^{er} de lad. monn^e, ne procureur pour luy ne sont venuz ne comparuz en icelle chambre pour estre présens à l'ouverture et jugement des deniers des boistes esquelles avoit c'est assavoir, une boiste de deniers d'or escus au porc-espice en laquelle avoit 11 d. desd. escus. Item une autre boiste de deniers Ludovicus de 10 d. t. pièce en laquelle avoit 9 d. Item une autre boiste de deniers petits tournois, en laquelle avoit 9 s. 8 d. desd. petitz tournois.

(Ibidem.)

On ouvre les boîtes de Dijon, contenant :

11 écus au porc-épic.

9 d. de Ludovicus de 10 d. t.

9 s. 8 d. de petits.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 293.)